

SÉANCE DU 09 JANVIER 2015 à 18 H 30

L'an **deux mille quinze**, le 09 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2014

Etaient présents : MM. CHATELIER Jean-Jacques, TAINGUY Jérôme, OLIVIER Jean-Jacques, VIMENEY Pascal, CAILLEUX Olivier

Mmes DOS SANTOS Laurence, BELLIARD Myriam, ROQUES Marie-Claude, CHASTANIER Marie, CANER Nathaly

Secrétaire de Séance : DOS SANTOS Laurence

La séance est ouverte à 18 h 45. Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre est approuvé avec une précision à notifier concernant la délibération n° 2014-51 – Accord sur la négociation pour un achat de parcelles sur le territoire d'escoussans. L'acquisition de la parcelle n° A 770 ne sera que partielle. L'assemblée demande que la délibération soit modifiée.

DÉLIBÉRATION 2014 -59 : RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire fait part à ses collègues du projet de réhabilitation de la mairie et mise en conformité de l'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant de 39 500 € HT soit 47 400.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet
- MANDATE le maire pour solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité pour un montant de 13 825.00 €.

Le financement sera le suivant :

- DETR : 13 825.00 €
- Conseil Général : 5 000.00 €
- Réserve parlementaire : 3 950.00 €
- Autofinancement : 24 625.00 €

TOTAL : 47 400.00 €

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -60 : RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES – DEMANDE D E SUBVENTION AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire fait part à ses collègues du projet de réhabilitation de la mairie et mise en conformité de l'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant de 39 500 € HT soit 47 400.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet
- MANDATE le maire pour solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité pour un montant de 5 000.00 €.

Le financement sera le suivant :

- DETR : 13 825.00 €
- Conseil Général : 5 000.00 €
- Réserve parlementaire : 3 950.00 €
- Autofinancement : 24 625.00 €

TOTAL : 47 400.00 €

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -61: RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRÈS DE MADAME MARTINE FAURE - DEPUTEE

Monsieur le Maire fait part à ses collègues du projet de réhabilitation de la mairie et mise en conformité de l'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant de 39 500 € HT soit 47 400.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet
- MANDATE le maire pour solliciter auprès de Madame Martine FAURE, Députée, dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le financement sera le suivant :

- DETR : 13 825.00 €
- Conseil Général : 5 000.00 €
- Réserve parlementaire : 3 950.00 €
- Autofinancement : 24 625.00 €

TOTAL : 47 400.00 €

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -62 : ACCORD POUR NÉGOCIATION POUR UN ACHAT DE PARCELLES SUR LE TERRITOIRE D'ESCOUSSANS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intérêt de faire l'acquisition de deux parcelles sur le territoire d'Escoussans (parcelle n° A 259 d'une superficie de 2758 m² et une partie de la parcelle n° A 770 – section b - d'une superficie de 2459 m² – lieu-dit « Croix Blanche3 – 33760 Escoussans.

La Brigade des évaluations domaniales a estimé les parcelles à 1 €/m² soit une valeur globale de 5 217 € arrondie à 5 200 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE que Monsieur le Maire procède à la négociation pour l'achat de ces deux parcelles ;
- CHARGE Monsieur le Maire à établir les documents relatifs à cette acquisition.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -63 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX REPAS DES AINÉS POUR LES CONJOINTS ET POUR LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Une invitation sera distribuée pour les intéressés. L'assemblée confirme que les conjoints sont invités avec participation financière et que deux responsables des associations seront conviés ainsi que M. MENGUIN, maire du dernier mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE que les conjoints des élus ainsi que les représentants des associations (au nombre de 2 par association) souhaitant être présents lors du repas des aînés participent financièrement pour un montant de 26 € par personne.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1/Notification de la Révision du POS de la mairie de Rions :

- Monsieur le Maire fait part d'une notification de la Révision du POS valant élaboration d'un PLU de la commune de Rions. Cette notification demande à Monsieur le Maire si il souhaite être consulté ou émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire émet plutôt un avis favorable à un PLUi.

2/ Programme du Point Rencontre Jeunesse :

- Le programme des activités sera distribué aux jeunes le samedi 06 janvier.

3/ Vœux 2015 :

- Une remise de Médaille sera faite aux jeunes conseillers Municipaux en présence de MM. CESAR, BRUN et LEVEAU. Mme FAURE n'a pas pu se rendre disponible pour cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 22 janvier 2015

**Le Maire,
E. DENISSE**